

Les personnels en ont plus qu'assez ! Après SeaRH, la dénonciation de l'accord entreprise et les bouleversements induits tels que les restrictions d'horaires, les fermetures imposées,... on voit pointer de nouveaux problèmes d'évolution professionnelle avec la mise en place des postes repères et des niveaux de responsabilité.

Mais comme trop souvent, les revendications des personnels ont du mal à trouver écho auprès de la direction et il semblerait qu'à Naval Group, tout soit fait pour dégrader les droits et les conquises des personnels. La mise en application du nouvel accord OTT en est le parfait exemple, il est déjà critiqué par des signataires. Cherchez l'erreur !

**Voici les points que les élus DP CGT avaient mis à l'ordre du jour :**

### ❖ Offres d'emplois

La CGT s'inquiétait de savoir si tous les personnels Naval Group ayant postulé à une ou plusieurs offres d'emplois sur Talensoft étaient bien reçus en entretien par les services RH et recevaient bien une réponse des ces mêmes services. *Pour la DRH, une alerte automatique est envoyée toutes les 5 candidatures au RRH concerné (la consigne est d'y prêter attention régulièrement même sans alerte) et une réponse téléphonique ou par mail est apportée à tous les candidats.*

Lorsque nous postulons sur un poste, nous devons être systématiquement reçus en entretien par l'encadrement et avoir connaissance de la décision prise. Pour beaucoup de candidats, l'accord d'entreprise (§ 5.4.3) n'est absolument pas respecté. Encore trop de candidatures restent sans réponse.

### ❖ Jour férié le samedi 11 Novembre 2017

Du fait du jour férié le samedi 11 Novembre 2017, la CGT a demandé à la DRH si les salariés ayant 25 jours de congés payés (sans compter les congés d'ancienneté et de fractionnement) et étant en congé le vendredi 10 Novembre pouvaient récupérer 1 journée de congé supplémentaire et si oui de quelle façon.

*Dixit la DRH, cette règle n'a plus lieu de s'appliquer du fait des 2 jours de fractionnement / hors période.*

Réponse de juillet (voir compte rendu officiel sur Navista) :

« Confirmé par la DRH, les CHP 2018 comme en 2017 seront à la main des personnels et seront à prendre entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée. Le CET peut être aussi alimenté par les CHP. »

Réponse d'octobre :

« Comme stipulé dans l'accord d'entreprise, les CHP seront positionnés sur la période de fermeture de fin d'année. »

**Sous couvert d'inégalité, car 5% des personnels ne gagnaient pas leurs jours HP, la direction vous a accordé ces jours sans modalités d'acquisition. En réalité, c'est une opportunité, une fois de plus, de mettre la main sur nos congés. La direction se félicite de ne plus avoir de problèmes de paramétrage sur SeaRH de ces jours. Quel cynisme ! De qui se moque-t-on ?**

### ❖ Dérogations horaires

Depuis la mise en place des nouveaux horaires le 04 septembre 2017, combien de dérogations horaires ont été demandées et combien ont été refusées et sur quels critères ?

*Une dizaine de dérogation ont été accordées temporairement pour raison médicale ou personnelle et concernent essentiellement des passages HV2 en HV1.*

**Beaucoup d'autres demandes se sont perdues dans les méandres de la hiérarchie.**

**On est bien loin de l'accord QVT sur l'articulation vie professionnelle et personnelle.**

### ❖ Prime de panier

Lors du premier rattrapage sur la paie de juin 2017, les salariés ont reçu un détail précis mois par mois des montants payés. Alors pourquoi ne pas avoir fait la même chose pour les rattrapages sur la paie de septembre 2017 ?

*Une relance va être faite auprès du CSPN.*

**Ce qui est bien fait une fois, peut être mal fait plusieurs fois.**

## ❖ Plages variables des personnel à temps partiel sur 1/2 journée

Suite à la réunion en central du 05 octobre 2017, la CGT voulait que la DRH confirme que les personnels à temps partiel sur 1/2 journée bénéficieront des mêmes plages horaires que les personnels à temps plein.

*La DRH confirme bien que ces personnels vont bien se voir appliquer les mêmes règles. Une communication leur sera faite.*

**La liaison PARIS-CHERBOURG a encore des ratés. Après s'être empressée de mettre en place la proratisation, la direction locale prend son temps pour la supprimer au détriment, bien sûr, des personnels concernés.**

## ❖ Congés Payés 2018

Comment doit faire un personnel qui voudrait poser des CP le 2 janvier 2018 et ce dès maintenant ?

*Ce sera possible seulement début décembre.*

**A suivre...**

## ❖ Accès à Lotus Notes

Si plusieurs personnels ont effectué toutes les démarches, en vain, auprès des services Helpdesk et de leur hiérarchie pour accéder à Lotus Notes, que doivent-ils faire pour en obtenir Lotus Notes ?

*La DRH nous demande de lui transmettre les numéros de dossier 1234 des personnes concernés.*

**La liaison DRH-DSI serait-elle aussi défaillante ?**

## ❖ Sécurisation du site

Suite aux dernières intrusions sur le site, quel plan d'action comptez-vous mettre en place pour assurer la sécurité du site ?

*Tout incident fait l'objet d'un plan d'action, mais pour des raisons de sécurité, il n'est pas communicable.*

**Ayez confiance tout devrait bien se passer...**

## ❖ Débrayage

Les compteurs des personnels ne sont pas mis à jour du fait des débrayages du 12/09, du 21/09 et du 10/10. La CGT a exigé que tout soit fait pour éviter aux personnels d'avoir des soucis de suivi de compteurs et des heures écartées par manque de fiabilité de l'outil.

**La liaison DRH-CSPN est quelque peu brouillée mais votre compteur CEX est, lui, bien mis à jour, oh pardon à zéro et tant pis pour les heures effectuées et écartées.**

## ❖ Réfectoires

Les réfectoires de l'ensemble du site sont-ils accessibles à tous y compris l'ensemble de nos sous-traitants ?

*Dixit la DRH, pas de consigne particulière. Les réfectoires sont accessibles à tous.*

**Avec les restrictions d'horaires, il va falloir améliorer considérablement l'offre. Encore une fois, la Qualité de Vie au Travail n'est pas leur priorité.**

## ❖ SeaRH

Depuis le changement des profils horaires des personnels du 04 septembre 2017, SeaRH est soumis à de nombreux dysfonctionnements (temps IRPOS, date d'écartage non respectée, mauvais calcul des temps de présence, ...).

La CGT a demandé à la DRH ce qu'elle comptait faire CONCRETEMENT et RAPIDEMENT pour que les personnels arrêtent de perdre du temps. Malgré les remontées des personnels et de leurs élus, le « fameux » logiciel est toujours aussi défaillant à chaque nouveau paramétrage.

*Les points ont été abordés et remontés au CSPN.*

**3 ans après, le DRH central parlerait-il encore d'une « aventure humaine et de managers extrêmement contents et satisfaits : bref un succès » comme il a pu le faire en octobre 2014.**

À voir et revoir sur <https://www.youtube.com/watch?v=k1bJGAI2IMI>

### **Point postes repères :**

**Il existait déjà de nombreux problèmes d'évolution professionnelle pour les salariés, avec les postes repères tout est réglé. Le parcours pour obtenir un niveau supérieur sera encore plus long et fastidieux voir inaccessible pour certains emplois.**

Nos comptes rendus sont consultables sur le site : [www.cgt-arsenal-cherbourg.org](http://www.cgt-arsenal-cherbourg.org)



**Vos élus DP CGT :** AUVRAY Stéphane : 21185 / DEBREUILLY Denis : 55739 / DESSALLE Hervé : 22714 / FAVRE Dominique : 06.65.37.11.13 / HEBERT Géraldine : 56975 HUREL Karine : 55791 / GAUDIN Arnaud : 06.62.31.12.18 / JEANNE Antony : 56073 / LECARPENTIER Morgan : / SOINARD Arnaud : 55671 / TESSON Stéphanie : 21439 / TRAVERT Eric : 21540 / TRUFFAUT Fanny : 56137 / TURMEL Pascal : 23925